

Polémique après les déclarations d'un sénateur

© 13/05/2019 |  Terre-net Média

« **Le glyphosate est moins cancérigène que la viande rouge** » : les propos d'un sénateur, co-auteur d'un rapport attendu sur les agences sanitaires, ont suscité lundi la réprobation de collègues parlementaires, pour qui ils relèvent de sa seule opinion personnelle.

Le rapport d'information parlementaire, consulté par l'AFP et qui devait être publié jeudi, ne livre de fait pas de conclusions sur le caractère cancérigène ou non du fameux **herbicide**, mais dresse un état des lieux du travail des agences d'évaluation sanitaire en France et en Europe. « À la question "le glyphosate est-il cancérigène, la réponse est non !" Il est moins cancérigène que la charcuterie ou la viande rouge qui ne sont pas interdites », a dit dimanche à la Dépêche du midi Pierre Médevielle, sénateur UDI de Haute-Garonne et vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

« Ce rapport, nous le rendons à quatre parlementaires, sous l'égide de l'OPECST dont les membres sont tous des scientifiques. Je ne vois aucune raison pour laquelle nous prendrions notre part de l'hystérie collective suscitée par une molécule dont on affirme qu'elle est cancérigène alors qu'en réalité, elle ne l'est pas », ajoutait-il. Des propos que Cédric Villani, premier vice-président de l'OPECST, a regrettés lundi sur Franceinfo. « Je regrette que le sénateur Médevielle, en s'exprimant prématurément et sous une forme qui ne reflète pas le rapport, ait contribué à ajouter de l'huile sur le feu », a réagi le député LREM de l'Essonne. « Vous ne lirez pas cela dans le rapport, car cela n'y a jamais été. C'est la conclusion que tire Pierre Médevielle à titre personnel ». C'est « un buzz inutile », a regretté la députée LREM Anne Genetet. La cancérogénéité ou non du glyphosate, « ce n'est pas le propos du rapport », qui part du cas de l'herbicide pour « illustrer comment deux autorités (l'OMS et l'Efsa, ndr) peuvent arriver à des conclusions différentes », a-t-elle dit à l'AFP. Le rapport analyse sur 150 pages les procédures d'évaluation sanitaire et environnementale en vigueur en France et à Bruxelles, et avance une douzaine de recommandations (communication au public renforcée en amont, plus de moyens pour les agences comme la capacité de commander des études...).